



## Mouvement de mutation : 1er septembre 2011.

### Alliance vous rappelle les éléments suivants :

Enregistrement des candidatures du 04 avril au 22 avril 2011.

#### Conditions statutaires de recevabilité des demandes :

- un an de présence effective dans le service à la date d'effet du mouvement (1<sup>er</sup> sept).
- Etre titulaire depuis au-moins un an, à la date d'effet du mouvement.  
*(les gpx, recrutés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 demeurent affectés pdt une durée de 5 ans à compter de leur nomination en qualité de stagiaire dans la région administrative de leur première affectation).*
- brigadiers de police : mutation hors région à la condition de totaliser 3 ans ds le grade (date de nomination).
- brigadiers-chefs : mutation hors région à la condition de totaliser 2 ans ds le grade à compter de la prise de fonction (ne pas confondre avec la date de nomination).

Les fonctionnaires peuvent postuler sur 3 postes maximum par ordre de priorité.

Toute demande d'annulation satisfaite par l'administration = interdiction de présenter une nouvelle demande pdt une durée de deux ans.

#### Rapprochement des époux :

même règles que ci-dessus + avoir un conjoint en activité (dans le cas d'un salarié du privé : activité professionnelle sans interruption depuis plus d'un an au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours) + être séparé géographiquement depuis plus d'un an à la date d'effet du mouvement.

Liste des postes ouverts et formulaires de candidatures sont à votre disposition au bureau zonal **Alliance**.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de précision.